



## Liste performance, Ligue Bretagne de Voile et Dispositif National de détection

**L'Équipe Technique Régionale : les CTS ligue et CTF des CDV ont défini une approche commune et organisé un travail collaboratif avec les entraîneurs des clubs, des centre départementaux d'entraînement, des CLE, des CDV, de la ligue, sur le chapitre de la détection :**

### **Stratégie de détection Ligue Bretagne de Voile :**

L'objectif est de se baser sur les fondements de la détection (évaluation du potentiel des régatiers, du projet sportif, de l'implication par les entraîneurs de club, de CDV, de CED, de ligue, de CLE **pour justifier la sélection des régatiers, du championnat départemental d'automne des 4 CDV breton, vers le championnat régional de printemps.**

Le but est de justifier la sélection des coureurs sur le championnat régional sur l'évaluation du potentiel des coureurs, en utilisant les fiches détection comme outil<sup>1</sup>. Et non plus uniquement sur la base du résultat sportif au championnat départemental, même si bien entendu le résultat sportif reste un indicateur important.

Cette démarche a pour but la responsabilisation des entraîneurs. En effet, ils doivent émettre un avis sur leurs coureurs et constituer une liste de coureurs, ce qui impose une discussion entre entraîneurs au niveau départemental, d'échanger pour composer ces listes performances = liste des coureurs dont les entraîneurs pensent qu'ils ont leur place sur le Championnat de Bretagne.

---

<sup>1</sup> Les fiches détection sont à renseigner en ligne : Entrée dans l'outil SIS Dispositif de détection pour

**un entraîneur / observateur (renseigner une fiche de repérage) sur :**

<http://www.ffvoile.fr/ffv/VieAthlete/SIS/evaluation.aspx>

**Avec votre numéro de licence et votre mot de passe : le même que pour accéder à votre espace**

**licencié**

**La volonté est de la Ligue est de faire confiance aux entraîneurs qui sont ceux qui connaissent le mieux les coureurs.**

La constitution de cette « liste performance » par les entraîneurs est validée par les commissions sportives des CDV de décembre et transmise à la ligue pour le 15 décembre chaque année. Les CTS ligue Bretagne participent aux 4 commissions sportives départementales de décembre avec les CTF des CDV pour accompagner, guider et aider à la constitution de ces listes.

**Cette stratégie apparaît bien sûr dans le règlement du championnat de ligue :**

### 1/ Règlement du championnat Voile Bretagne Performance

#### *1-1 / Qualifications*

*Les coureurs sont qualifiés par chaque CDV lors d'une commission sportive à la fin de l'automne de l'année n-1 du championnat (excepté les coureurs de flotte collective minime). La ligue de Bretagne de voile est présente lors de ces commissions pour éventuellement réguler ces qualifications. L'avis des entraîneurs et la transmission des fiches détections serviront d'appui à la qualification des régatiers. A l'issue de ces commissions départementales, les listes des qualifiés sont communiquées par chaque CDV à la ligue Bretagne de voile pour le 15 décembre de l'année n-1 du championnat. La ligue diffuse ensuite la liste régionale des qualifiés à chaque club organisateur concernés par une épreuve dans le championnat Voile Bretagne Performance.*

Cette démarche s'est accompagnée en amont par la formation des entraîneurs à l'utilisation des fiches type de détection (mise en main du livret « détecter les jeunes talents, de la fiche de détection, de l'outil SIS) via les commissions sportives, les colloques des entraîneurs, les formations UCC4 de l'entraîneur FFVoile.

## **Le dispositif de détection est d'une grande importance dans le paysage sportif actuel :**

**il intervient à tous les niveaux de la progression des coureurs**

**La fiche de détection et le fait d'être recensé dans le cadre du SIS<sup>2</sup> est un passeport**

---

<sup>2</sup> SIS : suivi individualisé du sportif : base de donnée informatisée permettant de suivre le parcours des coureurs sur la base des fiches détection renseignées par les entraîneurs ; indique le classement des coureurs en potentiel club, régional ou national par les référents de la détection ; met en relation l'espace licencié du coureur avec ses renseignements administratifs ; fait apparaître tous ses résultats sportifs : de départementaux à internationaux, son suivi de la SMR...

## Un passeport pour :

**-Figurer sur la liste performance :** listes de coureurs départementaux admis à participer au Championnat de Bretagne

**-La Proposition de coureurs pour les stages nationaux** de détection par les entraîneurs (échéance début avril).

-Repérage Minime âge cible 12 ans

-100% féminin : toute féminine à partir de 15 ans

-Détection Espoir : âge cible : 15 ans

**Ces stages nationaux encadrés par des conseillers techniques nationaux et régionaux permettent d'affiner le repérage des coureurs à potentiels.** Ils sont le lieux de différents tests : physique, RCV, Tactique stratégie... ce sont de très bons moments pour les coureurs car ils se passent dans une ambiance décontractée et conviviale.

**- La Proposition de coureurs pour les « invitations »** aux championnats de France minime et espoir (échéance début juin). : Disposer d'une fiche de repérage remplie par son entraîneur est un atout important pour obtenir une invitation aux championnats de France

**-Le recrutement pour les pôles France, France Jeunes et Espoirs en séries olympiques.**

**-Le recrutement dans le collectif espoir inshore**

**-Le recrutement lors d'opération comme le Groupama sailing team Youth americas cup**

Les fiches détections sont consultées lors de ces phases de recrutements, disposer d'une fiche de repérage est également un atout important.